



Demande de renseignement suite a une convocation suite a plainte

Par **pierreperigueux**, le **17/01/2009** à **14:05**

bonjour ,

j'ai des question voila j été eté convoque suite à des emissions de chèque sur comptes clos , voila a un moment j allais pas bien j en ai fais quelqu un , cependant je pensait les remboursé, seulement certaine personne on portait plaintes, donc meme si j ai regularisé certaine personne le procureur souhaite continuer a appliquer la loi, ce qui est normale et je ne veux pas faire obstruction jeudi dernier j ai eu la convocation et la lundi a 9 heure j en ai une dexieme pour ramener tous les justification que je peux donner seulement j en trouve pas ou peux du coup j ai peur et je sais pas quoi faire si je dois y aller avec un avoct direct ou autre car je sais que c est escroquerie et que c est tres grave je ne l ai pas fais volontairement a ce moment la mais bon , egalement les deux convoc ont ete donne verbalement et je veux m y presenter donc deja je suis de bon fois qui peux me donner les conseil a faire avant lundi merci beaucoup de votre aide et meme si quelqu'un peu et si c est un avoct avec plaisir de me defendre et me dire les tarifs

cordialement

Par **frog**, le **17/01/2009** à **14:19**

[citation] je ne l ai pas fais volontairement a ce moment la

[...]

je veux m y presenter donc deja je suis de bon fois [/citation]

Voilà deux choses qu'il conviendrait de ne pas tourner de cette façon. Les excuses de ce genre, c'est assez irritant. Quant à la bonne foi, il ne faut peut être pas non plus se mettre sur un piédestal : Se présenter quand on est convoqué, c'est juste la moindre des choses.

Par **pierreperigueux**, le **17/01/2009** à **14:22**

je suis tout a fait d accord avec vous je veux juste reprendre un nouveau depart vous comprenez j accepterai les sentences mais bon je suis a la recherche d emploi et j ai peur de tout faire foiré a cause d une grosse connerie que j ai faites, voila donc je sais bien qu il faut assumer ses actes mais est possible. en faite ma peur et d etre en prison apres une convocation de se type sachant que je risque 5 ans de prison et 350 000 euros d amende, c est ce que ma dis la femme qui ma convoquer quelqu'un peut me dire si je risque apres la convocation d etre place en detention ? merci